



TOURNOIS INTERNATIONAUX

RÉUNION DU 11 AVRIL 2023



Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour les clubs suivants :

F.C. ST CYR COLLONGES MONT D'OR

Participation à un Tournoi International, réservé à la catégorie U12 les 27 et 28 mai 2023 à Polpenazze (Italie).

A.C. RIPAGIEN RIVE DE GIER

Participation à un Tournoi International, réservé à la catégorie U13 du 9 au 11 juin 2023 à Arezzo (Italie).

F.C. VAULX EN VELIN

Organisation d'un Tournoi International, réservé à la catégorie U13 les 7 et 8 mai 2023.



Cette semaine

Tournois internationaux
Arbitrage
Sportive Senior
Sportive Jeune
Règlements
Mixité 3 PV

1
2
4
6
8
9



ARBITRAGE

RÉUNION DU 11 AVRIL 2023

Président : Jean-Marc SALZA jmsalza@laurafoot.fff.fr

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

PORTAIL DES OFFICIELS OUTIL DE RESSENTI DES ARBITRES :

Un outil permettant de recueillir le ressenti des arbitres suite à la rencontre où ils ont officié a été mis en place sur le Portail Des Officiels sur ordinateur. Nous invitons les arbitres à utiliser systématiquement cet outil après chaque rencontre afin de recueillir aussi bien les mauvais que les bons comportements.

CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES :

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès
- Chaque arbitre recruté à compter du 1/7/2022 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :
 - * Challenge Recrutement (Arbitre non impliqué dans sa CDA): Challenge Recrutement Arbitres (non impliqués dans leur CDA)
 - * Challenge Recrutement (Arbitre impliqué dans sa CDA): Challenge Recrutement Arbitres (CDA)
- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas)
- Récompenses aux 10 premiers du classement

PRECISIONS IMPORTANTES APPLI- CATION PORTAIL DES OFFICIELS :

Nous avons quelques retours d'officiels indiquant que les données des désignations n'étaient pas à jour dans l'application mobile PDO par exemple, la désignation n'apparaissait pas dans l'appli, ou l'horaire a été modifié mais l'application affichait toujours l'ancien horaire...).

Pour mettre à jour les données, il faut que les utilisateurs tirent l'écran vers le bas comme c'est le cas sur de nombreuses applications. Cette action permet de lancer une synchronisation des données et permet donc de les mettre à jour.

Il est également vivement recommandé d'activer les notifications dans la rubrique « Paramètres » de l'application. Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur de recevoir une notification à chaque fois qu'il a une nouvelle désignation ou qu'une de ses désignations est modifiée. En cliquant sur la notification, cela va lancer la synchronisation et également ouvrir l'application directement sur le détail de la désignation en question.

GROUPES D'OBSERVATIONS :

Une mise à jour des groupes d'observations a eu lieu le 25/11 dans la rubrique Documents du Portail des Officiels. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne trouveraient pas leur nom dans un des groupes doivent en informer par mail le Président de la CRA.

COMPTABILITE

- Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr. Aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre numéro de licence.

APPLICATION « OFFICIELS FFF »

L'application « Officiels FFF » est disponible sur le PlayStore et sur l'AppleStore. En fonction du délai de validation des stores, elle sera téléchargeable prochainement.

Cette application mobile est destinée à tous les Arbitres, Délégués et Observateurs.

Elle est le complément idéal au Portail des Officiels.

On y retrouvera les fonctionnalités essentielles :

- Les désignations
- La pose des indisponibilités
- Les messages des instances
- Les historiques des rapports de discipline, de délégation et d'observation

Mais des fonctionnalités spécifiques ont été développées :

- La communication facilitée entre co-désignés
- Un agenda permettant de visualiser facilement par mois ses désignations, ses indispos et autres événements
- Pour les délégués, la pré-saisie du rapport de délégation (à compléter ensuite dans le Portail des Officiels)
- La possibilité d'activer des notifications concernant les désignations, les messages et les événements

La connexion à l'application se fait avec les mêmes accès SSO que le Portail des Officiels.

ECLAIRAGE DES TERRAINS

Compte tenu de la crise énergétique et des efforts demandés à tous, les arbitres ne doivent exiger l'allumage de l'éclairage du terrain qu'à partir du moment où c'est absolument nécessaire.

HEURES D'ARRIVEE AU STADE

Modification de l'heure d'arrivée au stade pour la D2 Féminine : 2 heures avant le coup d'envoi.

Pour rappel : CN2, CN3, R1 1h30 avant le coup d'envoi, autres compétitions 1h avant le coup d'envoi.

FMI ET DISCIPLINE

La CRA rappelle que tout incident supplémentaire arrivant

après une exclusion doit être mentionnée en annexe de la feuille de match afin de permettre un traitement plus rapide par la Commission Régionale de Discipline.

DESIGNATIONS :

Tout arbitre qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète de compétitions doit en informer son désignateur.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

COURRIERS DES ARBITRES

HADDAD Youcef : Nous procéderons au transfert de votre dossier dès réception de la demande de votre ligue d'accueil.

Le Président,
Jean-Marc SALZA

La secrétaire,
Nathalie PONCEPT

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

**SOYONS SPORT
RESPECTONS L'ARBITRE**

SPORTIVE SENIOR

RÉUNION DU MARDI 11 AVRIL 2023 (EN VISIOCONFÉRENCE)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL

INFORMATIONS

POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une **demande par écrit** auprès du service compétitions de la Ligue.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.

- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

- **Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.**

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TERRAINS IMPRATICABLES (RAPPEL)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3 : « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

DOSSIERS**REGIONAL 1 – Poule C**

* Match n° 20250.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) du 01/04/2023

La Commission accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 avril 2023 donnant match à rejouer à une date ultérieure du fait de l'arrêt du déroulement de la rencontre pour cause de terrain impraticable suite à un orage de grêle.

REGIONAL 2 – Poule E

* Match n° 20584.2 : E.S. TARENTEISE / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR du 01/04/2023

La Commission accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 avril 2023 donnant match à rejouer à une date ultérieure du fait de l'arrêt du déroulement de la rencontre suite à une pluie battante rendant le terrain glissant et très dangereux pour la sécurité des joueurs

REGIONAL 3 – Poule A

* Match n° 20643.2 : F.A. LE CENDRE (2) / U.S. MURAT du 26/03/2023

La Commission accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 avril 2023 donnant match à rejouer à une date ultérieure du fait de l'arrêt du déroulement de la rencontre suite à blessure grave d'un joueur et intervention des secouristes sur le terrain.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A / RENCONTRE REPROGRAMMEE POUR LE SAMEDI 06 MAI 2023

REGIONAL 1 – Poule C

* Match n° 20250.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2)

(à rejouer du 01 avril 2023)

B / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE DIMANCHE 07 MAI 2023

REGIONAL 2 – Poule E

* Match n° 20584.2 : E.S. TARENTEISE / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR

(à rejouer du 01 avril 2023)

REGIONAL 3 – Poule A

* Match n° 20643.2 : F.A. LE CENDRE (2) / U.S. MURAT (à rejouer du 26 mars 2023)

* Match n° 20648.2 : E.S. SAINT MAMET / C.S. VOLVIC (2) (report du 02 avril 2023)

COURRIERS (HORAIRES)**NATIONAL 3**

* U.S. FEURS (509599)

Le match n° 20062.2 : U.S. FEURS / LYON DUCHERE A.S. (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Maurice Rousson de Feurs.

REGIONAL 1 – Poule B

* C.S. NEUVILLOIS (504275)

Le match n° 20197.2 : C.S. NEUVILLOIS / RHONE VALLEES F.C. se déroulera le dimanche 23 avril 2023 à 15h00 au stade Jean Oboussier à Neuville sur Saône.

* S.A. THIERS (508776)

Le match n° 20189.2 : S.A. THIERS / CLERMONT FOOT 63 (3) se disputera le samedi 15 avril 2023 à 17h30 au Parc des Sports Antonin Chastel à Thiers.

REGIONAL 2 – Poule A

* Ent. NORD LOZERE (520389)

Le match n° 20331.2: Ent. NORD LOZERE / S.C.A CUSSET se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Municipal de Saint Chély d'Apcher.

REGIONAL 2 – Poule B

* U.S. MONISTROL SUR LOIRE (504294)

Rectificatif : Le match n° 20388.2 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 18h00 (et non 19h00) au stade du Monteil à Monistrol sur Loire.

REGIONAL 2 – Poule D

* F.C. CHABEUIL (519780)

Le match n° 20520.2 : F.C. CHABEUIL / F.C. SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Gaston Barde à Chabeuil.

* A.S. CHAVANAY (519727)

Le match n° 20519.2 : A.S. CHAVANAY / OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au stade Raphaël Garde (terrain synthétique) à Chavanay.

* F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (523650)

Le match n° 20541.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) / F.C. CHABEUIL se disputera le samedi 13 mai 2023 à 20h00.

* SAINT CHAMOND FOOT (590282)

Le match n° 20524.2 : SAINT CHAMOND FOOT / F.C. ECHIROLLES (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

* SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR (530052)

- Le match n° 20525.2 : F.C. SAINT CYR AU MONT D'OR / A.S. CHAVANAY se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 20h00 au stade des Combes (pelouse synthétique) à Saint Cyr au Mont d'Or.

- Le match n° 20534.2 : F.C. SAINT CYR AU MONT D'OR / E.S. DE MANIVAL à SAINT ISMIER se déroulera le samedi 29 avril

2023 à 20h00 au stade des Combes (pelouse synthétique) à Saint Cyr au Mont d'Or.

REGIONAL 2 – Poule E

* A.S. SAINT PRIEST (504692)

Le match n° 20594.2 : A.S. SAINT PRIEST (2) / Et. S. CHILLY se déroulera le 23 avril 2023 à 13h00 au stade Jacques Joly (terrain synthétique) à Saint Priest.

REGIONAL 3 – Poule A

* Esp. CEYRAT (529030)

Le match n° 20651.2 / Esp. CEYRAT / F.A. LE CENDRE (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Olivier Vernadal – Terrain synthétique- de Ceyrat.

* U.S. MURATAISE (506350)

Le match n° 20658.2 : U.S. MURATAISE / A.S. LOUDES se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Jean Jambon à Murat.

REGIONAL 3 – Poule B

* A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE (524952)

Le match n° 20727.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / BEZENET-DOYET FOOTBALL se disputera le samedi 22 avril 2023 à 20h00 au stade Municipal de Saint Genès Champanelle.

REGIONAL 3 – Poule C

* OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL (520784)

Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

REGIONAL 3 – Poule E

* F.C. LYON (505605)

Le match n° 20917.2 : F.C. LYON (2) / A.S. SAINT DONAT se déroulera le dimanche 16 avril 2023 à 15h00 au stade du Clos Layat à Lyon.

REGIONAL 3 – Poule H

* S.O. PONT DE CHERUY (500340)

Le match n° 21115.2 : S.O. PONT DE CHERUY / F.C. VALLEE DE LA GRESSE se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au Complexe Sportif Grammont à Pont de Cheruy.

REGIONAL 3 – Poule I

* AIN SUD FOOT (548198)

Le match n° 21179.2 : AIN SUD FOOT (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

Yves BEGON, Jean-Pierre HERMEL,
Président des Compétitions Secrétaire de séance

SPORTIVE JEUNE

RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU MARDI 11 AVRIL 2023

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisse HARIZA, Adrien RIGAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

INFORMATIONS

COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE

La commission félicite le CLERMONT FOOT 63 pour sa qualification à la Finale de l'épreuve.

Celle-ci aura lieu le samedi 29 avril 2023 à 15h00 au Stade de France, et opposera notre équipe à l'AS MONACO.

TERRAINS IMPRATICABLES (RAPPEL)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 27 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports

de match et les sanctions encourues en cas de non-respect. Certains clubs sont déjà à leur deuxième report, voire troisième. Nous les invitons donc à bien prendre en compte l'Article 38.2 (terrain de repli) et 38.3 des R.G. (perte de la rencontre).

La commission restera très attentive et informe d'ores et déjà que certains clubs étant déjà à leur 3ème report, elle pourra appliquer l'article 38.3 des R.G. en cas de nouveau report.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire durant cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

Pour rappel, cette disposition a été mise en place en fin de saison dernière à l'initiative de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) et sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF).

Dorénavant à l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Pour toute information complémentaire, se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

HORAIRES – RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES RG DE LA LIGUE

Il existe 3 types d'horaire :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes, ou
- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5

en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive des Jeunes invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations, applicables à l'issue de la saison 2022 -2023, pour les différents championnats régionaux.

Pour cela, il convient de se référer sur le site Internet de la Ligue au communiqué de la réunion du Conseil de Ligue du 05 novembre 2022 - rubrique documents - publication en date du 08 novembre 2023 du P.V.

Yves BEGON,
Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,
Secrétaire de séance

REGLEMENTS

RÉUNION DU 11 AVRIL 2023 (EN PRÉSENTIEL ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE,

Assiste : Mme FRADIN, responsable du service juridique.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DECISIONS RECLAMATIONS

Dossier N° 88 Futsal R2

FUTSALL DES GEANTS 1 N° 582073 / FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES 1 N° 549799

Championnat Futsal - Régional 2 – Play Off - Match N° 25779135 du 25/03/2023

Objet : Réclamation d'après-match du FOOT SALLE CIVRIEUX d'AZERGUES sur la participation du joueur de FUTSALL DES GEANTS, Michael JACCON, licence n° 2545490379, celui-ci ayant déjà participé au Championnat Futsal R2 pour la saison 2022/2023 avec le club de FUTSAL PONT CLAIX 1, ce qui n'est pas autorisé selon l'article 7.1 des REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE.

DÉCISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la réclamation du FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES, formulée par courriel en date du 26/03/2023, et la considère comme recevable en la forme ;

Considérant que conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, cette réclamation a été communiquée le 28/03/2023 au club du FUTSALL DES GEANTS, qui n'a pas fait part de ses remarques à la Commission ;

Attendu que l'article 7.1 du Règlement sur les championnats régionaux futsal prévoit que « Pour participer aux championnats régionaux Futsal, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégories seniors ou U19. Au cours d'une même saison, les joueurs ne peuvent participer à un même championnat que pour un seul club dans un même groupe sauf en cas de forfait général de l'équipe du club quitté ».

Considérant qu'après vérification au fichier et des feuilles de match de l'équipe du FUTSAL PONT DE CLAIX 1, il s'avère que le joueur Michael JACCON, licence n° 2545490379, a bien été licencié en début de saison auprès du FUTSAL PONT DE CLAIX et a participé avec leur équipe première à des rencontres du

Championnat Régional 2 Futsal phase 1 ;

Considérant que le joueur Michael JACCON ne pouvait donc participer à la rencontre citée en référence ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du FUTSALL DES GEANTS 1 sans en reporter le gain à l'équipe du FOOT SALLE CIVRIEUX d'AZERGUES 1 ;

En application des articles 23.1 et 48 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot,

FUTSALL DES GEANTS 1 : -1 Point 0 But

FOOT SALLE CIVRIEUX d'AZERGUES 1 : 0 Point 4 Buts

Le club FUTSALL DES GEANTS est amendé de la somme de 58€ pour avoir fait participer un joueur non qualifié à une rencontre officielle et est débité de la somme 35€ (frais de réclamation) pour les créditer au club FOOT SALLE CIVRIEUX d'AZERGUES ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Dossier N°93 U16 R1 Avenir

OLYMPIQUE DE VALENCE 2 N° 549145 / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 2 N° 504281

Championnat U16 - Régional 1 - Poule Avenir - Match N° 24605717 du 02/04/2023

Réserve d'avant-match de l'OLYMPIQUE DE VALENCE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, pour le motif suivant : des joueurs du F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match de l'OLYMPIQUE DE VALENCE formulée par courrier électronique en date du 03/04/2023, et la considère comme recevable en la forme ;

Attendu que l'article 21.3.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot précise « Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur ou

la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des règlements généraux de la FFF, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain » ;

Considérant que lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première U17 du F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, à savoir RACING BESANCON 1 / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 1 du 25/03/2023 en Championnat National U17, il s'avère que les deux joueurs suivants ont participé à la rencontre : BESSOU Joany, licence n° 2546527126, et ABRAOU Yassine, licence n° 2546528510 ;

Considérant que ces joueurs ont également pris part à la rencontre U16 Régional 1 opposant l'OLYMPIQUE DE VALENCE 2 au F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 2 ; que l'équipe U17 du F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 1 n'a pas joué de match officiel le week-end du 02 avril 2023 ;

Considérant que les joueurs BESSOU Joany et ABRAOU Yassine ne pouvaient donc participer à la rencontre objet de la réserve ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements, après avoir constaté la recevabilité de la réserve sur le fond, donne match perdu par pénalité à l'équipe F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 2 et en reporte le gain à l'équipe de l'OLYMPIQUE DE VALENCE 2 ;

En application de l'art. 23.1 et 48 des Règlements Généraux

de la LAuRAFoot :

OLYMPIQUE DE VALENCE 2 :	3 Points	3 Buts
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 2 :	-1 Point	0 But

Considérant que le F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 est amendé de la somme de 116€ (58€X2) pour avoir fait participer deux joueurs non qualifiés à une rencontre officielle et est débité de la somme 35€ (frais de réserve) pour les créditer au club de l'OLYMPIQUE DE VALENCE ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Khalid CHBORA

Le Secrétaire,
Bernard ALBAN

FÉMINISATION & MIXITÉ

RÉUNION DU LUNDI 6 MARS 2023

Présidente : Nicole CONSTANCIAS

Présent(e)s : Gisèle BARICHARD, Christine HALLER, Lydie DI RIENZO, Brigitte JUDON, Françoise FILLON Annick JOUVE, Nacera LARIBI, Christophe MORCILLO, Nathalie PELIN, Pierre PERRAT, Chrystelle PEYRARD, Mireille VALENTIN, David ROCHES

Excusé(e)s : Alain PELOURSON, Lydia LEAO

Nicole CONSTANCIAS ouvre la séance à 18 h 00 en remerciant les membres présents et annonce d'ordre du jour.

- Plan Mixité : retour sur la réunion de secteur à Aix
- « Elle et LAuRAFoot 2023 » : choix des sites et avancées
- « Entrez en Jeu » 9 mars 2023 - partenariat ASSE - LFP - Ligue – Districts
- Communication LAuRAFoot pour la Journée internationale des droits de la femme : 8 mars
- Questions diverses.

[1°\) Plan Fédéral Mixité. Retour sur la réunion de secteur à Aix](#)

Le 25 février, le plan fédéral mixité a été présenté aux dames présentes (la liste a été communiquée en amont aux membres de la CRF). Assez lourd sur une journée du fait du déplacement, mais réunion intéressante avec les différentes présentations. Par rapport à nos dames « cible », une grosse majorité a répondu favorablement à l'engagement fédéral et possibilité d'accompagnement en formation dans les domaines « management coaching » et « femmes dirigeantes ». Le thème coaching a été ressenti de façons différentes par les participantes.

La FFF devrait faire un bilan des 4 réunions de secteur pour permettre de rentrer dans le concret de ces formations.

[11°\) ELLE et LAuRAFoot 2023](#)

En partenariat avec le Clermont Foot 63, notre manifestation avait été pressenti à Clermont Ferrand à l'occasion du match D2 Féminines Clermont Foot 63/ Yzeure le 25 février, en l'associant avec la remise de leur label ce même jour. Mais cela n'a pas été possible.

Entre temps, le match France / Colombie a été annoncé et

Nicole a pris des premiers contacts avec la FFF pour 150 invitations et un salon d'accueil, l'action ayant été jugée pertinente par la commission fédérale. Pour l'instant, malheureusement aucune info à ce jour tant sur l'horaire du match que sur la mise à disposition d'un espace.

Notre projet pourrait se décliner soit :

- En repartant sur le modèle adopté pour les précédentes éditions (pour rappel : une femme invitée amène une autre dame non licenciée et animation avec des témoignages).
- En invitant des dames ciblées LAuRAFoot avec ateliers de réflexion, pour faire vivre notre réseau (rôle de marrainage par ex, comment convaincre les dames à s'investir...)

Cette seconde déclinaison est retenue par les membres présents. Il faut toutefois prendre en compte que le match est le vendredi soir et qu'il va être compliqué pour certaines dames d'arriver dans les délais. Un quota par District pourrait être établi en fonction des invitations mises à notre disposition.

Le contenu pourrait être un accueil vers 19 h 00 et s'orienter plutôt sur un format court en présentant les objectifs aux invitées et se baser sur les priorités du plan Mixité. Si on a plus de temps, prévoir éventuellement un atelier thématique en s'inspirant des thèmes développés à Aix.

Il est également suggéré de faire un envoi de questions ouvertes aux invitées et y apporter les réponses à ce moment- là, ou encore proposer les échanges plus tard par visio.

Planning : Envoi du mail aux personnes cibles : dès que nous aurons des certitudes (horaire du match, mise à disposition d'un salon, budget...) vers le 13 mars. Date limite le dimanche 2 avril minuit.

Réunion de la commission le 17 mars 18h00 en visio. Si

d'autres suggestions d'ici là, merci d'envoyer un mail à Nicole et/ou à la commission.

A priori Chrystelle et Christophe seront absents le 7 avril. Un point complet des moyens humains sera fait à la prochaine réunion.

III°) Communication LAuRAFoot pour la journée internationale des droits de la femme du 8 mars 2023

David va publier sur le site des chiffres avec une mise en avant des clubs ayant le plus grand ratio de dirigeantes. #Vive la Mixité.

Selon infos : annonce de notre action Elle et LAuRAFoot.

Prochain magazine « Tribune » : sujet sur la mixité.

IV°) Entrez en jeu : 9 mars 2023 – partenariat ASSE – LFP – Ligue – Districts

Femmes supportrices non licenciées de l'ASSE. Présentation avec des témoignages et renseignements auprès de stands des districts 42 et 43 et Ligue

V) Questions diverses

Réunion préparatoire du Festival U13 Pitch le 22 mars à 17h30 à Feurs. Reconduction foot en marchant souhaité. Voir si quelqu'un peut représenter notre commission.

Les avancées et échanges de la CRM se feront par mail la semaine prochaine.

Réunion de la commission le 17 mars 18h00 en visio.

La Présidente de la CRM, La Secrétaire de séance,
Nicole CONSTANCIAS Mireille VALENTIN

FÉMINISATION & MIXITÉ

RÉUNION DU VENDREDI 17 MARS 2023

Présidente : Nicole CONSTANCIAS

Présent(e)s : Christine HALLER, Lydie Di RIENZO, Brigitte JUDON, Françoise FILLON, Annick JOUVE, Chrystelle PEYRARD, Mireille VALENTIN, David ROCHES

Excusé(e)s : Gisèle BARICHARD, Nacera LARIBI, Lydia LEAO, Christophe MORCILLO, Nathalie PELIN, Alain PELOURSON, Pierre PERRAT,

Nicole ouvre la séance à 18 h 00 en remerciant les membres présents et annonce l'ordre du jour.

- « ELLE & LAuRAFoot » 2023
 - Déclinaisons Grenoble - Lyon
- ELLE & LAuRAFoot Clermont Ferrand le 7 avril 2023 :
 - Cibles, Contenu, Déroulé,
 - Rétro planning,
 - Axes de travail de nos pôles, manifestation et

communication.

- Retour sur « Entrez en Jeu » 9 mars 2023 - partenariat ASSE - LFP - Ligue – Districts de la Loire et Haute-Loire.
- Retour sur communication LAuRAFoot pour la Journée internationale des droits de la femme, le 8 mars,
- Questions diverses.

I°) ELLE et LauRAFoot 2023

- Déclinaisons Grenoble - Lyon

- Comme déjà évoqué, notre action LAuRAFoot 2023, qui s'inscrit dans le dispositif fédéral « Toutes Foot » sera déclinée cette année au niveau de notre territoire, avec un rassemblement à Clermont, le 7 avril 2023, dans le cadre du match amical féminin France - Colombie, un à Grenoble, envisagé le 20 mai 2023 à l'occasion d'une rencontre de Ligue 2, et si le budget nous le permet un dernier sur Lyon.

II°) ELLE et LauRAFoot 2023 Clermont 7 avril 2023 :

- Cibles, Contenu, Déroulé :

Objectifs de l'action :

- Mobiliser les actrices du football régional en faveur du développement, de l'implication et de la prise de responsabilité des femmes dans les clubs et les instances.
- Participer à la dynamique fédérale en intégrant le cadre de l'appel à projets « Toutes Foot ».
- Décliner notre action au plus près des territoires : animation et développement de réseau.

Cibles :

- Présidentes, Vice-Présidentes, Secrétaires, Trésorières, Déléguées de la Ligue, Correspondantes.
- Le réseau Mixité LAuRAFoot 2023 : les 25 membres engagés en février 2023 dans notre politique fédérale et territoriale de mixité.

Contenu et déroulé envisagé:

19h00 -20h00 : temps de présentation

- 1) Prises de parole des officiels (10 min).
- 2) Les chiffres de la mixité sur notre territoire (10 min).
- 3) Le rôle d'ambassadrice : mobilisation et activation dans les clubs (10 min).
- 4) Questionnaire en direct (à l'aide de l'outil : Kahoot) : en interaction immédiate, quelques questions auprès des invitées sur leur implication, les freins, les réussites, les besoins éventuels en formation (dans le but de définir l'accompagnement qui pourrait être mis en place) (10 min).
- 5) Mise en avant d'une invitée (dirigeante de club) et de l'association « Sport féminin and Co. » (10 min).

20h00-20h30 : remise du Label Ecole de Foot Féminine au Clermont Foot 63 (à coordonner avec le club).

20h30-20h50 : cocktail

20h50-21h00 : installation en tribunes

III°) Retour sur « Entrez en Jeu » 9 mars 2023 - partenariat ASSE - LFP - Districts

Opération « mixité » que l'AS St Etienne organisait en collaboration avec la Ligue, les Districts de Loire de Haute Loire et la LFP :

- Un événement à destination de 150 supportrices de l'AS St Etienne (non licenciées dans le football) qui s'est tenu le jeudi 9 mars à 19h dans les salons du stade de G. Guichard, où des témoignages de femmes déjà très impliquées viendront présenter les différents « métiers » du football : dirigeantes, arbitres, éducatrices, déléguées, membres des instances, ... afin d'inciter ces femmes à s'engager dans un club, une instance ...

- Toutes ces femmes présentes le 9/3 ont été conviées au match de L2 du samedi 11 mars à 19h : ASSE/Amiens.

IV°) Communication LauRAFoot pour la journée internationale des droits de la femme du 8 mars 2023

David a publié sur le site des chiffres avec une mise en avant des clubs ayant le plus grand ratio de dirigeantes. #Vive la Mixité.

Annnonce de notre action « Elle et LAuRAFoot » du 7 avril 2023

Prochain magazine « Tribune » : sujet sur la mixité.

Prochaine réunion de la commission le 3 avril à 15h00 (commission restreinte) et 18h00 CRM en visio

La Présidente de la CRM, La Secrétaire de séance,
Nicole CONSTANCIAS Mireille VALENTIN

FÉMINISATION & MIXITÉ

RÉUNION DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présidente : Nicole CONSTANCIAS.

Présent(e)s : Christine HALLER, Brigitte JUDON, Françoise FILLON, Annick JOUVE, Chrystelle PEYRARD, Mireille VALENTIN, David ROCHES.

Excusé(e)s : Gisèle BARICHARD, Lydie DI+ RIENZO, Nacera LARIBI, Lydia LEAO, Christophe MORCILLO, Nathalie PELIN, Alain PELOURSON, Pierre PERRAT.

Nicole CONSTANCIAS ouvre la séance à 18h00 en remerciant les membres présents et annonce l'ordre du jour.

ELLE et LAuRAFoot à Clermont Ferrant le 7 avril 2023 :

- Point inscriptions / invitations
- Déroulé et point organisation
- Contenu des présentations
- Questions diverses

L'ordre du jour porte essentiellement sur l'action ELLE et LAuRAFoot du 7 avril à l'occasion du match de l'Equipe de France Féminine contre la Colombie à Clermont Ferrand.

I°) Point des inscriptions et invitations :

Sur 1600 mails envoyés à la cible de l'action (à savoir Présidentes, Vice-Présidentes, Secrétaires, Trésorières, Déléguées de la Ligue), seulement 28 retours positifs à ce jour.

A cela, il convient d'ajouter 9 éducatrices + 7 dames du réseau Mixité + 9 membres de la commission et du service communication de la Ligue et 4 intervenantes (Charlène Mathieu du club de Chappes, club classé second en termes de pourcentage de féminisation et 3 Présidentes de l'association Sport Féminin and Co.).

30 invitations ont été réservées par la LAuRAFoot notamment pour les instances du protocole (Etat, Clermont Auvergne Métropole, Mairie, LAuRAFoot, FFF, CROS, membres du Conseil de Ligue, Présidents de Districts) et 30 autres par le Clermont Foot 63 pour les invités au Label de leur Ecole de Foot Féminine.

Un mail a été envoyé ce jour et la contremarque sera envoyée plus tard.

II°) Déroulé :

Le déroulé définitif est établi.

- 18h00 : ouverture guichet - côté Espace Chauvin (récupération contremarque et remise du billet) assuré par la Ligue et accueil salon assuré par la Ligue avec remise sacs goodies LAuRAFoot. Utilisation PLV Ligue + FFF (4 kakémonos).

- 18h30 : prises de parole devant les femmes dirigeantes :

Ouverture :

- Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot et membre du COMEX de la FFF

1) Prises de parole des officiels (10 min)

- Philippe DIALLO, Président par intérim de la FFF.

- Nicole CONSTANCIAS, Présidente de la Commission Régionale de Mixité de la LAuRAFoot.

2) Les chiffres de la mixité sur notre territoire (10 min).

3) Réseau ELLE et LAuRAFoot : Nicole CONSTANCIAS : Le rôle d'ambassadrice : mobilisation et activation dans les clubs (10 min)

4) Témoignages (10 min)

Charlène MATHIEU, Chappes

Sport féminin and CO, Marie Fr. MAGIGNOT

5) Questionnaire en direct (à l'aide de l'outil : Kahoot) : en interaction immédiate, quelques questions auprès des invitées sur leur implication, les freins, les réussites, les besoins éventuelles en formation (dans le but de définir l'accompagnement qui pourrait être mis en place) : 10 min

6) Clôture ((5 min)

- Christophe CAILLIET, Président Commission de Féminisation de la FFF (en clôture ?)

- Christian LEVARLET, Président CROS AURA

- 19h30 - 20h00 Remise du Label
- 20h00 - 20h45 : Cocktail
- 20h45 - 21h00 : installation en tribune
- 21h10 : Coup d'envoi
- 23h10 : Fin du match et fin de la manifestation

Nicole insistera sur les objectifs du réseau : développement, rôle d'Ambassadrice et marrainage ...

Le Kahoot sera interactif. Le sujet principal sera les freins à la féminisation et les réponses pourront être développées par les intervenantes.

Un accès parking sera réservé pour les membres de la commission ainsi qu'aux invités de notre opération. Il n'y aura malheureusement pas de dress code LAuRAFoot mais un badge d'accréditation.

Le rendez-vous est donné à 17h à l'Espace Chauvin pour les membres de la CRM.

La Présidente de la CRM,
Nicole CONSTANCIAS

La Secrétaire de séance,
Mireille VALENTIN

